

vos biens pour les usages publics? Non, c'est du gouverneur et du conseil que doivent émaner toutes vos lois; et ils ne sont eux-mêmes que les créatures du ministre, qui peut les dépla- cer selon son bon plaisir. En outre, un autre nouveau statut, fait sans votre participation, vous a assujéti à toute la rigueur d'un impôt sur les denrées, que l'on nomme *excise*; impôt dé- testé dans tous les états libres, et qui en vous arrachant vos biens, peut encore troubler votre repos et celui de vos familles. — Dans ce même statut qui change votre gouvernement, et qui paraît fait pour vous flatter, vous n'êtes point autorisés à vous cotiser pour lever et appliquer aucun impôt, à moins que ce ne soit dans des cas de très peu de conséquence. Pourquoi cette distinction humiliante? ... L'entendement des Canadiens se- rait-il si borné, qu'ils fussent hors d'état de participer à d'au- tres affaires publiques qu'à celle de rassembler des pierres dans un endroit pour les entasser dans un autre? Peuple infortuné! qui est non seulement lésé, mais encore outragé. Ce qu'il y a de plus fort, c'est que, suivant les avis que nous avons reçus, un ministère arrogant a conçu une idée si méprisante de votre jugement et de vos sentimens, qu'il s'est persuadé que, par un retour de gratitude pour les outrages qu'il vous a récemment offerts, il vous engagerait à prendre les armes pour devenir des instrumens dans ses mains, pour l'aider à nous ravir cette liberté dont sa perfidie vous a privés."

Après la citation d'un passage de *L'Esprit des lois* sur la constitution anglaise, la lettre continue: "Il semble qu'il se trouve chez vous une *distribution* et une *répartition* de divers pouvoirs en des mains différentes, qui se répriment l'une l'autre. ... Mais vous servant de cette sagacité si naturelle aux Français, et dédaignant d'être déçus par le faux brillant de cet extérieur, examinez la plausibilité de ce plan, et vous trou- verrez que ce n'est qu'un *sépulchre blanchi*, pour ensevelir vo- tre liberté et vos biens avec votre vie. — Vos juges et votre con- seil soi-dant *législatif* dépendent de votre gouverneur, et lui même dépend des serviteurs de la couronne en Angleterre. Le moindre signe du ministre fait agir ces puissances *législa- tive, exécutive* et *judiciaire*. Vos privilèges et vos immunités n'existent qu'autant que dure sa faveur, et son courroux fait évanouir leur forme chancelante. La perfidie a été employé avec tant d'artifice dans le code de lois qui vous a été récem- ment offert, que quoiqu'il le commencement de chaque para- graphe paraisse plein de bienveillance, il se termine cependant d'une manière destructive, et lorsque le tout est dépouillé des expressions flatteuses qui le décorent, il ne contient autre chose, sinon que la couronne et ses ministres seront aussi ab- solus dans toute l'étendue de votre vaste province que le sont